

**2025-03/09**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CALLIAN**

L'an deux mille vingt-cinq, le 31 mars

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de

**Monsieur François CAVALLIER, Maire**

**Présents** : François CAVALLIER, Jean-Luc ANTONINI, Jacques BERENGER, Christiane TANZI, Jean-Christophe BERTIN, Pascale AUGUET-OTTAVY, Jean-Christophe CHAUTARD, Philippe VERCHER, Michel REZK, Céline PELLISSIER, Sandrine BUIRON, Aurélie COURANT, Nicolas BAGNIS, Marie MEYER, Pascal MONTLAHUC.

**Absents excusés** : Corine GUIGNON (Pouvoir à Jean-Luc ANTONINI), Laurent DENIS (Pouvoir à Jean-Christophe BERTIN), Isabelle DERBES (Pouvoir à Pascale AUGUET-OTTAVY), Karine CACHELEUX (Pouvoir à Marie MEYER), Timothée KOENIG (Pouvoir à François CAVALLIER), Cécile AUTRAN (Pouvoir à Pascal MONTLAHUC).

**Absents** : Sara SUSINI

**Secrétaire de séance** : Pascale AUGUET-OTTAVY

---

PRESENTS :

**15**

VOTANTS : **21**

---

**TRAVAUX FINANCÉS PAR LE PRODUIT DES AMENDES DE POLICE –  
EXERCICE 2025**

Monsieur le Maire rappelle au conseil que des travaux visant à sécuriser les abords des écoles ou à améliorer la circulation automobile et piétonne dans les chemins communaux ou les opérations facilitant la sécurité routière aux abords des voies départementales, peuvent être financés par les recettes des amendes de police. Monsieur le Maire ajoute que ce financement concerne les communes de moins de 10 000 habitants.

Pour l'exercice 2025, Monsieur le Maire propose de présenter, dans le cadre de ce financement, les opérations ci-dessous :

- **Panneaux de signalisation chemin de Jean-Paul.**
- **Caméras de vidéosurveillance parking St Roch.**
- **Déplacement caméras Rue de Lyle vers la route de Fayence (école).**

Le conseil ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à intégrer les opérations ci-dessus pour un montant total de 48 000€ HT, au titre du produit des amendes de police 2025.

Délibéré à Callian, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,

Le Maire

Secrétaire de séance



A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a horizontal line at the bottom.